



**Consultation publique pour les investissements envisagés par le
SMO Touraine Cher Numérique sur le département du Cher dans
le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut
Débit**

Octobre 2016

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ». Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Touraine Cher Numérique sur le département du Cher pour lequel le SMO souhaite bénéficier du soutien de l'Etat au titre de l'appel à projets France Très Haut Débit.

1. COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET

Nom : Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique

Adresse postale : Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant

Code postal : 18000

Ville : BOURGES

Téléphone : 02 48 27 80 77

Mail : contact@tourainechernumerique.fr

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Pascal BOURDILLON, Directeur de Touraine Cher Numérique.

2. PROJET D'INVESTISSEMENTS OBJET DE LA DEMANDE DE SOUTIEN AU TITRE DU PLAN FRANCE TRES HAUT DEBIT

2.1 Synthèse du projet

Le projet du Département du Cher, porté par le Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique, a pour objectifs :

- D'équiper au minimum 70% de la population en Fibre à l'abonné à horizon 2021 (zone AMII + initiative publique).
- De mettre en place des solutions alternatives de montée en débits pour le reste de la population.

Les actions engagées sur la première phase de 5 ans sont donc les suivantes :

Type d'actions	Description du projet
Desserte FttH	Près de 73 000 locaux résidentiels et professionnels à desservir en FttH : <ul style="list-style-type: none"> • 31 Nœuds de Raccordement Optique • 121 Points de Mutualisation
Desserte FttN	La desserte FttN représente : <ul style="list-style-type: none"> • 40 sites FttN regroupant 7 127 lignes. • de l'ordre de 180 km de câbles optiques à déployer, dimensionnés à hauteur du futur besoin FttH.
Inclusion numérique	Accompagnement à l'équipement satellitaire des foyers non traités en technologie filaire : Estimation de 4 500 kits satellites ou radio financés en liaison avec le SMO Touraine Cher Numérique à horizon 5 ans.
Collecte	Le Syndicat se garde la possibilité d'intervenir sur la composante collecte notamment s'il s'avérait que les solutions de collecte existantes étaient insuffisantes pour répondre aux besoins actuels et futurs des opérateurs. La réalisation de collecte optique pour les 31 NRO impliquerait le déploiement <i>a maxima</i> de 331 km d'artères optique.

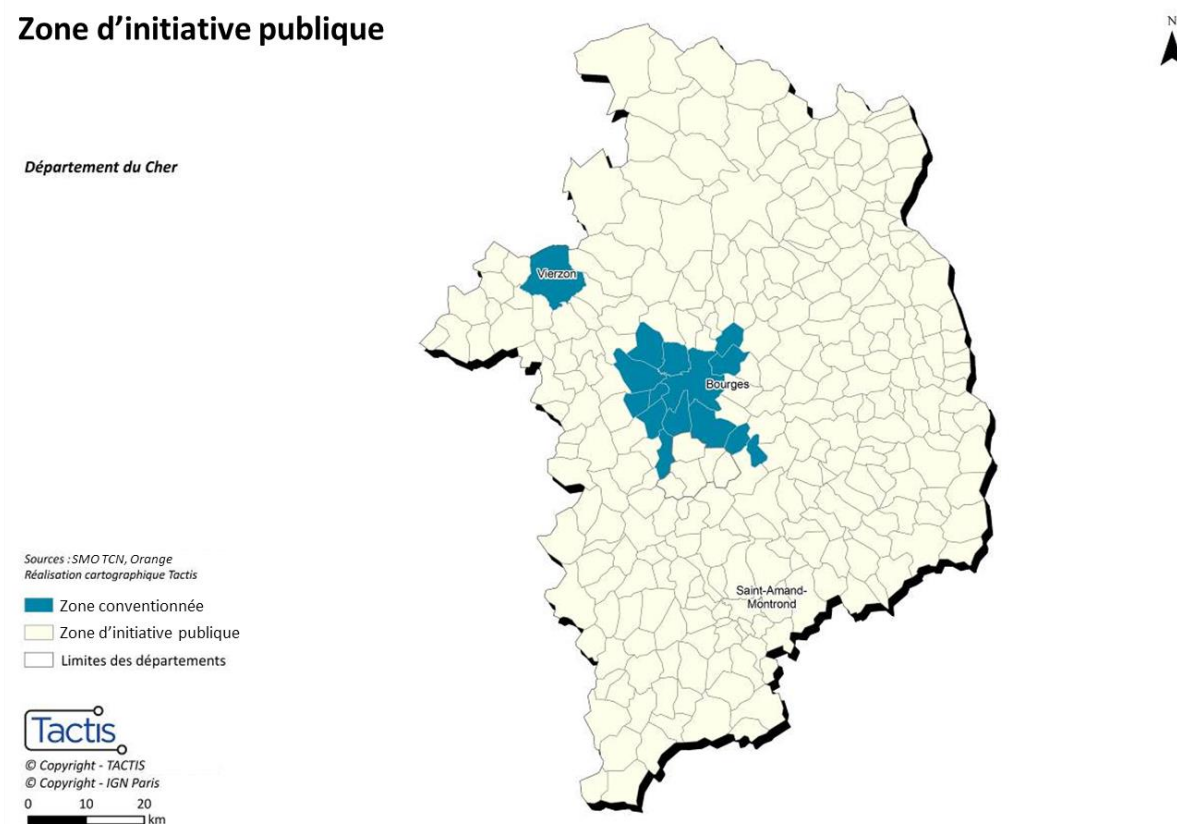
2.2 La zone d'initiative publique du Cher

Le projet retenu vise ainsi un déploiement par des solutions de desserte FttH et FttN sur des communes situées en dehors des zones d'investissement privé. Ce déploiement public est donc totalement complémentaire des déploiements programmés par les opérateurs.

Ainsi, la répartition entre les zones conventionnées et la zone d'initiative publique est la suivante :

	Zone conventionnée	Zone d'initiative publique	Total
Nombre de communes	15	275	290

Zone d'initiative publique



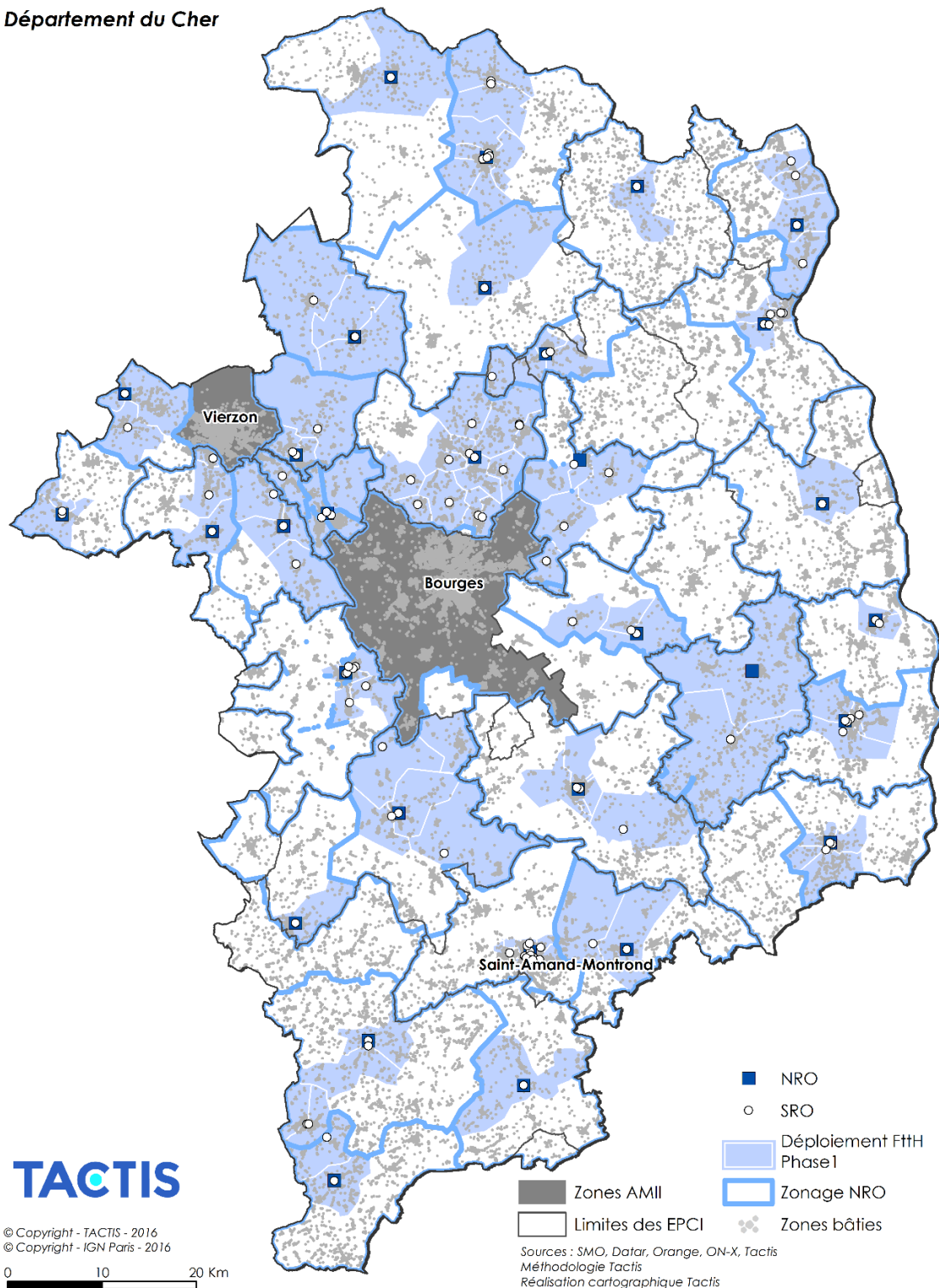
2.3 Volet desserte FttH

Cartographie estimée des déploiements FttH à horizon 2021 :

Zonage FttH

SMO Touraine Cher Numérique

Département du Cher

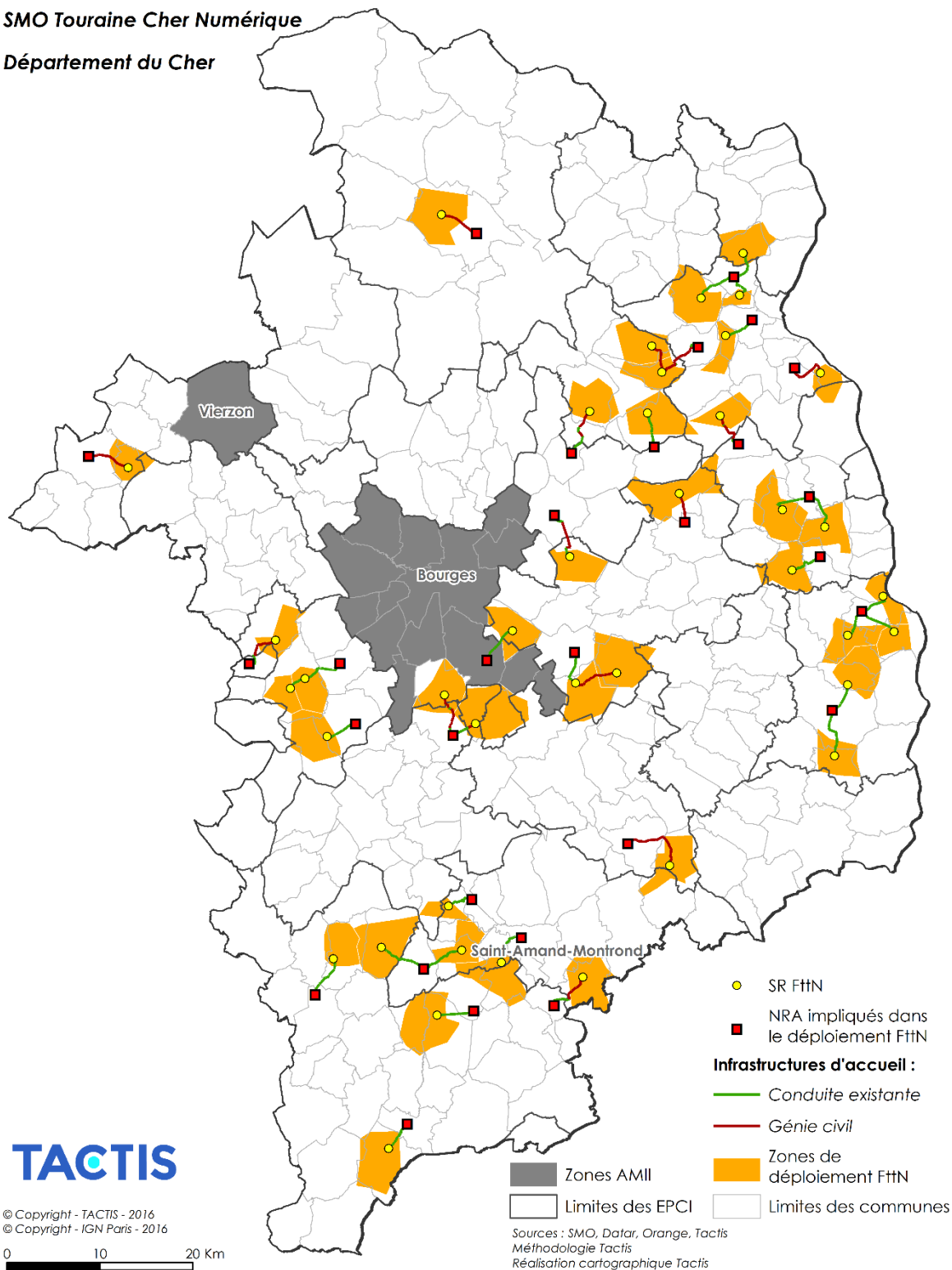


Déploiement FttN : Infrastructures d'accueil des câbles optiques



SMO Touraine Cher Numérique

Département du Cher



2.5 Volet inclusion numérique

Cette solution ne suppose pas de déploiements supplémentaires et permettra de desservir de l'ordre de 4 500 locaux résidentiels de la zone publique ne bénéficiant pas de débits supérieurs à 3 Mbit/s après la mise en place de la desserte FttH et FttN sur le territoire.

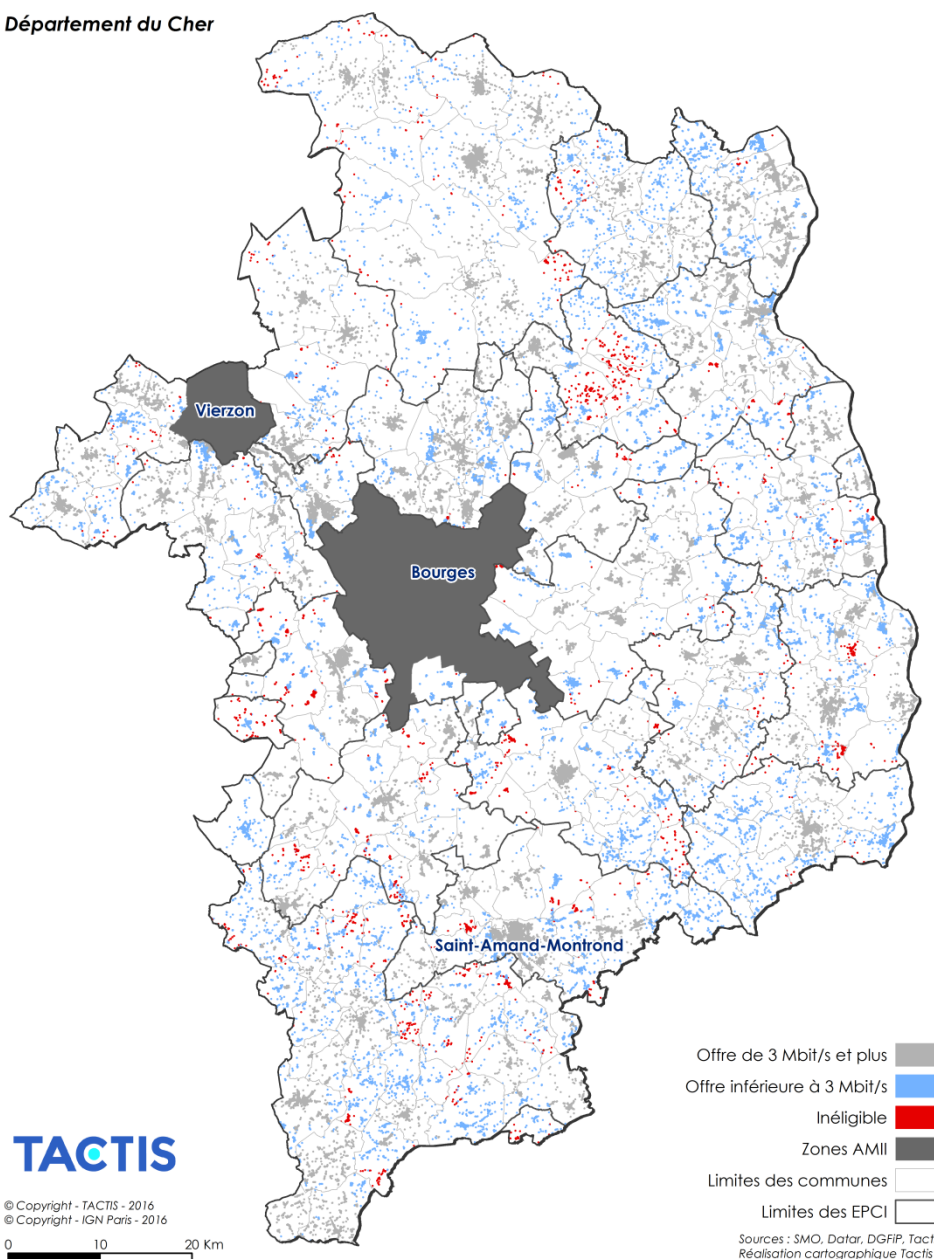
Ces déploiements seront à l'initiative des foyers intéressés. L'aide est proposée *a minima* sur une durée de 5 ans.

Locaux ne disposant pas d'un débit de 3 Mbit/s par les réseaux filaires existants et qui n'en bénéficieront pas à court ou moyen terme

Locaux éligibles au dispositif d'inclusion numérique

SMO Touraine Cher Numérique

Département du Cher



2.6 Volet collecte

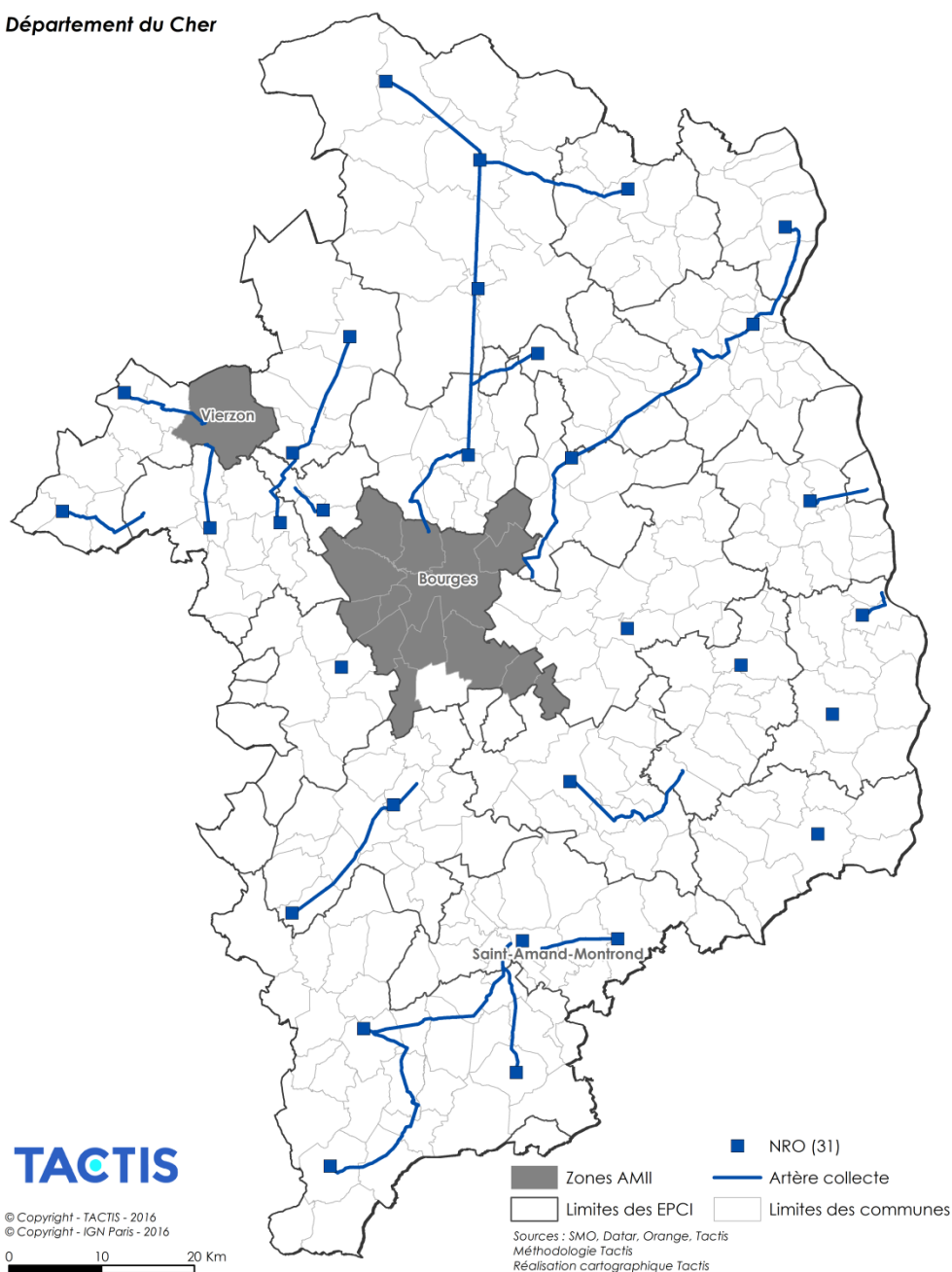
La cartographie suivante illustre :

- Les 31 NRO ciblés dans le cadre de la desserte FttH,
- Les liens de collecte des NRO dans l'éventualité d'une construction en propre par le SMO Touraine Cher Numérique

La totalité des NRO seraient localisés à proximité de NRA :

SMO Touraine Cher Numérique

Département du Cher



3. SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU DÉPARTEMENT DU CHER

Intitulé du Schéma Directeur :

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département du Cher.

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le SDTAN du Département du Cher est disponible sur simple demande auprès du SMO Touraine Cher Numérique.

Le Schéma Directeur THD peut également être téléchargé à l'URL suivante :

<http://www.tourainechernumerique.fr/sdtan-du-cher,007.html>

4. DÉCLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVÉ SUR LE DÉPARTEMENT DU CHER

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer en propre un réseau Haut ou Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation (ARCEP).

Il devra préciser dans sa demande **écrite**, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau qu'il entend déployer,
- Le ou les secteurs géographiques concernés,
- Le planning de réalisation.

Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par **mail** à M. Pascal BOURDILLON.

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

Touraine Cher Numérique
Hôtel du Département
1 place Marcel Plaisant
18023 Bourges Cedex

Plus particulièrement, s'agissant de la composante collecte, le Syndicat souhaite apprécier dans quelle mesure tout ou partie des liaisons identifiées s'avèreraient nécessaires « *du fait de l'absence de solution de collecte permettant de répondre aux besoins raisonnables actuels et futurs des opérateurs dans des conditions d'accès techniques et tarifaires raisonnables* ».

A cette fin, le Syndicat invite les opérateurs à répondre aux questions suivantes dans le délai susvisé.

Question n°1 : Si vous êtes propriétaire d'un réseau de fibre optique, disposez-vous d'au moins 3 fibres de surcapacité pouvant être mises à disposition d'un ou plusieurs tiers sur les tronçons sur lesquels le Syndicat identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, sur l'ensemble des tronçons
- Oui, sur certains tronçons, précisez les tronçons sur lesquels vous ne disposez pas de surcapacité de 3 fibres _____

- Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant sur le Département du Cher (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

Question n°2 : Avez-vous des projets de déploiement complémentaire de réseau de collecte en fibre optique sur le Département du Cher, et plus particulièrement sur les tronçons sur lesquels le Syndicat identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, à moins de 12 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

- Oui, entre 12 et 36 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

- Oui, entre 36 et 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

- Oui, au-delà de 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

Question n°3 : Quel est votre avis sur les aspects techniques des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le Département du Cher (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) ?

Réponse :

Question n°4 : Quel est votre avis sur les aspects tarifaires des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le Département du Cher (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...) ?

Réponse :